

Madame, Monsieur,

Habitante de Janvry, avec mon conjoint et mes 2 enfants, je vous écris aujourd'hui à la suite de la concertation publique liée au projet de l'EARL Méry.

Je suis contre ce projet d'élevage de poulettes sur la commune de Janvry pour plusieurs raisons :

- Ce projet va avoir un impact sur le trafic routier entre les sorties d'autoroute A4/Voie Taittinger, Gueux et le lieu d'exploitation. En effet, cette exploitation va engendrer une augmentation de trafic de poids lourds sur un réseau routier déjà bien saturé. Je pense que les estimations d'impact routier émises dans le dossier sont sous-estimées et même contradictoires d'une section à une autre.
- Ce projet va engendrer des nuisances olfactives de part les excréments des quelques 39 999 volailles... En effet, les excréments seront séchés puis stockés sur place dans un silo pendant le temps d'élevage des volailles (5 mois). Il est indiqué que le stockage n'engendrera pas d'odeurs, mais qu'en est-il de tous les excréments qui seront en extérieur ? Ceux-là ne seront pas ramassés ni séchés. Dans le dossier, il n'y a aucune étude concernant les vents qui porteront ces odeurs nauséabondes d'excréments à travers notre village. Vue l'implantation de l'exploitation, les odeurs seront portées par les vents dominants (cf. capture d'écran ci-joint). Vous imaginez, nos prochaines soirées estivales avec les enfants dans le jardin et les odeurs d'excréments de poulettes flottants dans l'air ?
- Ce projet va encore bétonner des surfaces agricoles. La ville de Reims et le Grand Reims ont une politique d'« engagement pour l'environnement » avec de grands projets « Reims Nature », « Ma ville en Vert », « Végétalisation de l'espace public » mais les sols sont de plus en plus artificialisés avec le bétonnage de nos campagnes et donc une perte des surfaces nourricières.
- Dernier point et pas des moindres, que se passera-t-il en cas de cessation d'activité si le projet venait à être réalisé ? Tous ces bâtiments resteront à l'abandon ? Seront-ils démontés, recyclés et les sols dépollués ? Aucune pénalité n'est prévue en cas de non-respect.

En espérant, Madame, Monsieur, que vous entendrez mes inquiétudes et mon mécontentement concernant ce projet d'élevage de 39 999 volailles sur la commune de Janvry.

Cordialement

.....